CC des Gués de l'Yerres (Siren : 247700685)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Grisy-Suisnes
Arrondissement	Melun
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/12/2004
Date d'effet	14/12/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Jean-Marc CHANUSSOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77166 GRISY SUISNES
Téléphone	01 60 29 18 69
Fax	
Courriel	cc-guesdeyerres@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	13 254
Densité moyenne	137,12

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Coubert (217701275)	2 121
77	Courquetaine (217705359)	208
77	Evry-Grégy-sur-Yerre (217701754)	2 621
77	Grisy-Suisnes (217702174)	2 427
77	Limoges-Fourches (217702521)	458
77	Lissy (217702539)	202
77	Ozouer-le-Voulgis (217703529)	1 863
77	Soignolles-en-Brie (217704550)	2 070
77	Solers (217704576)	1 284

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *production, transport, stockage et distribution de l'au potable*
- Assainissement non collectif *- création, gestion et fonctionnement du service public d'assainissement non collectif et plus précisément : - le contrôle de la conception, de la réalisation, du fonctionnement et le contrôle de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif (compétence obligatoire). - l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif (compétence facultative) - les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jugées "à risque sanitaire ou environnemental"*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Elimination des déchets ménagers : assurer la collecte, l'élimination, le traitement et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions prévues à l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Elimination des déchets ménagers : assurer la collecte, l'élimination, le traitement et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions prévues à l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative *- Organiser un service d'assistance : mise en place d'une structure de coordination gérontologique. - La Communauté de Communes "Les Gués de l'Yerres" est compétente pour ce qui concerne le maintien à domicile des personnes âgées et /ou des personnes handicapées et l'aide dans leur démarche pour ce maintien. A cet effet, il est crée une Coordination locale en faveur des personnes âgées et/ou handicapées qui aidera ces personnes dans leur démarche administrative, prendra*

contact avec les organismes compétents, fera les évaluations d'accessibilité au domicile, mettra en place les services (distribution de repas, aide ménagère, soins à domicile...). Néanmoins, dans un souci de simplification, il sera demandé au CCAS de chaque commune où s'établit le domicile de secours du demandeur de rassembler les renseignements nécessaires à l'élaboration des dossiers et de transmettre ce dossier avec avis du maire de la commune concerné. Le CCAS fera connaître auprès de la coordination locale les hospitalisations éventuelles pour préparer le retour à domicile. Le CCAS reste maître de toutes les dépenses relatives à l'aide sociale.

- Action sociale

- Mise en place d'une politique pour la jeunesse (10-15 ans) dans les domaines de l'informatique, s'adressant à des jeunes d'origine géographiquement répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes "Les Gués de l'Yerres". - Mise en place et gestion d'une épicerie sociale -Etudes, création et gestion de tous nouveaux centres de loisirs sans hébergement -Etudes, création, gestion de Relais Assistante Maternelle (RAM) itinérants

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Création, gestion et aménagement des zones économiques d'intérêt communautaire répertiorées sur le territoire de la Communauté de Communes.Sont déclarés d'IC : la création, l'amnégement, l'entretien, la gestion et l'extension de toutes les nouvelles zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques sur le territoire de la CC.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Créer un observatoire économique chargé notamment : - de réaliser un inventaire exhaustif pour créer et gérer un fichier des entreprises existantes (artisanales, agricoles, commerciales, industrielles, professions libérales). Identifier leurs besoins en termes de main d'oeuvre, d'équipements (passer une convention de moyens si une commune intervient). - de mettre en place un dispositif de centralisation des demandes d'installation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Réaliser, gérer et entretenir les nouveaux équipements culturels, sportifs et périscolaires. - La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et ou ludiques liés aux nouveaux CLSH. - Les études, la création et la gestion d'un office intercommunal sportif et/ou culturel. - Les études, la création et la gestion d'une halte garderie itinérante. - participe au financement de la réhabilitation des équipements (la salle de spectacle)

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Réaliser, gérer et entretenir les nouveaux équipements culturels, sportifs et périscolaires. - La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs et ou ludiques liés aux nouveaux CLSH. - Les études, la création et la gestion d'un office intercommunal sportif et/ou culturel. - Participe au financement de la réhabilitation des équipements (gymnase, piscine)

- Activités péri-scolaires

études, création et gestion de tout nouveau centre de loisirs sans hébergement. - études, création et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) itinérant.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Favoriser la diffusion, l'éducation, les animations culturelles, artistiques et sportives sur le territoire de la communauté de commununes, en participant au financement de la réhabilitation des équipements (salle de spectacle, gymnase et piscine) investis par l'UGECAM Ile de France, sis Départementale 96, 77170 Coubert, en tant que pôle d'appui mis à sa disposition pour les activités culturelles, artistique et sportives du territoire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Elaboration, modification, révision et suivi d'un schéma de cohérence territoriale communautaire (SCOT) pour assurer une politique commune d'aménagement de l'espace sur le territoire de la communauté.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'IC toutes les nouvelles création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté sur le territoire de la CC

- Constitution de réserves foncières *maîtrise foncière et droit de préemption dans le cadre d'opérations relevant des compétences de la Communauté de Communes*
- Organisation des transports non urbains *- Organiser des transports collectifs notamment sous forme de transport à la demande.*
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *mettre en place un observatoire intercommunal des logements sociaux et création d'une OPAH.*
Autres
- NTIC (Internet, câble...) *la conception, la construction, l?exploitation et la commercialisation d?infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes*
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage *Etude, création et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
77	Seine-et-Marne numérique (200036481)	SM ouvert	740 916
77	Syndicat mixte fermé enlèvement et traitement des ordures ménagères de la région de Tournan en Brie (257703546)	SM fermé	157 348
77	syndicat mixte de l'aire d'acceuil des gens du voyage (Yerres Bréon) (257704890)	SM fermé	34 468
91	SyAGE : Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (259100857)	SM fermé	505 712
77	Syndicat Mixte intercommunal d'alimentation en eau potable (SMIAEP) de la région de Tournan en Brie (200049955)	SM fermé	59 743

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)